

Au début de la guerre, tous devaient être internés. Plus tard, le ministère se relâcha un peu de sa sévérité. Le prédécesseur du ministre avait des idées bien arrêtées et je me demande ce que son successeur pense de cet important problème qui doit sans doute le préoccuper constamment.

Je voudrais savoir en particulier ce qu'il pense de cette fraction de l'opinion publique, si je puis l'appeler ainsi, le parti communiste canadien. N'y a-t-il pas eu échange de communications entre le ministre même et un dirigeant de ce parti, lequel est maintenant interdit et fonctionne probablement sous un autre nom: de fait, j'ai eu sous les yeux une déclaration publique adressée au ministre. Je voudrais savoir quelle est l'attitude du ministre à l'égard du parti communiste, organisme actuellement tenu pour illégal au Canada mais qui aujourd'hui, à en juger par les protestations que nous lisons dans les journaux et par les communications qui nous parviennent Dieu sait au juste comment, favorise la guerre totale. Ce fait a-t-il influé sur l'esprit du ministre et de ses conseillers ou cette façon d'agir cache-t-elle quelque chose? Je n'affirme rien pour le moment et ne cherche qu'à me renseigner. Vu que nous sommes saisis de cette motion, je pense que nous avons le droit de savoir ce que le Gouvernement pense de cette très importante question des Règlements de la défense du Canada: seront-ils adoucis ou rendus plus sévères? Quelles directives le ministre donnera-t-il au comité ou celui-ci sera-t-il libre, comme par le passé, de formuler des vœux? Il sera intéressant de connaître exactement, autant que la chose sera possible ici, quelle ligne de conduite le Gouvernement entend suivre relativement à cette question.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggarr): Monsieur l'Orateur, je suis bien aise de savoir qu'un comité sera de nouveau chargé de reviser les règlements concernant la défense du Canada et d'examiner leur mode d'application. Je regrette vivement de ne pouvoir faire partie de ce comité cette année. Le chef de l'opposition (M. Hanson) a eu parfaitement raison, je crois, de dire que nul organisme n'a montré moins de partialité politique que le comité des règlements concernant la défense du Canada. S'il y a eu de temps à autre des divergences d'opinion au sein du comité, elles provenaient surtout de ce que j'appellerai une interprétation libérale des règlements, au regard d'une interprétation qui l'était moins et de ce que les attaches politiques semblaient n'y être pour rien.

Il convient, à mon sens, que la Chambre s'enquière à chaque session de la façon dont sont appliqués des règlements de ce genre, attendu qu'ils portent atteinte aux droits

dont les citoyens de notre pays jouissent normalement en temps de paix. Ces règlements sont en vigueur depuis deux ans et demi, c'est-à-dire depuis le début de la guerre, et les règlements mêmes et dans certains cas, la façon dont on les applique, ont soulevé beaucoup de critique. Après une étude approfondie, le comité a recommandé, de temps à autre, la modification de quelques-uns de ces règlements, et je suis heureux de savoir que le Gouvernement a apporté toutes les modifications recommandées l'an dernier, si bien que dans leur ensemble on peut considérer que les règlements actuels ont reçu l'approbation de la plupart des membres des comités qui ont eu à s'en occuper.

Il existe encore, cependant, certains défauts auxquels on devrait remédier. Je n'ai jamais été bien satisfait de l'article 21, mais étant donné la procédure que l'on suit aujourd'hui dans l'application de l'article 22, le n° 21 ne prête pas autant à la critique. Etant de ceux qui, jusqu'à ces dix derniers mois, ont reçu un grand nombre de protestations au sujet de l'article 21, je puis dire que les plaintes ont été fort peu nombreuses depuis lors. Néanmoins, j'estime que le mode d'application de l'article 21 devrait être examiné attentivement cette année par le comité.

Il y a au Canada, ainsi que le chef de l'opposition le disait tantôt, un grand nombre de gens qui sont détenus comme prisonniers de guerre dans des camps de concentration civils et qui ont été arrêtés parce qu'on les soupçonnait d'avoir des idées subversives à l'égard de notre effort de guerre. Ces gens se rangeaient naturellement en deux catégories: d'abord, ceux que vient de signaler le chef de l'opposition et qu'on accusait d'attaches communistes, et ensuite un groupe considérable d'Italiens qu'on soupçonnait de tendances fascistes. Ainsi que l'a fait fort justement remarquer le chef de l'opposition, on insistait, au début des hostilités pour l'internement immédiat d'une multitude de gens; il est vrai qu'un grand nombre de ceux qui ont été envoyés dans des camps de concentration ou d'internement l'ont été à la suite de preuves très faibles. C'est pourquoi, je constate, à ma grande satisfaction, que le ministre actuel de la Justice a rouvert les dossiers d'une foule d'internés et que quelques-uns d'entre eux ont été libérés. Peut-être faisons-nous encore preuve d'une trop grande étroitesse d'esprit à cet égard, et beaucoup de ceux qu'on accusait d'attaches communistes par exemple, à cause de leur attitude envers la guerre avant l'entrée de la Russie dans le conflit, désirent peut-être maintenant aider notre effort de guerre par tous les moyens à leur disposition.

Ainsi que le savent les honorables députés, ceux qui placent les intérêts d'un autre

[L'hon. M. Ralston.]